

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

12/12/18

Dossier complet le :

21/12/18

N° d'enregistrement :

F01118P0294

1. Intitulé du projet

ORLY – ZAC DE LA PIERRE AU PRETE – SECTEUR RACINE

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Valophis Habitat

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Anne LEGRAND, Directrice de l'Aménagement

RCS / SIRET

7 8 5 7 6 9 5 5 5 0 0 0 4 2

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a/	Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme de 13965 m ² environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Ville d'Orly est engagée dans un vaste projet de rénovation urbaine à l'échelle de son territoire communal. Si les opérations prévues dans le cadre de la convention de rénovation urbaine signée en 2005 sont en voie de finalisation, certains secteurs du grand ensemble n'y ont pas été inscrits. La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville (QPV) vient compléter ce dispositif en définissant plusieurs secteurs devant faire l'objet d'une revitalisation urbaine.

La façade résidentielle et commerciale du secteur Racine située au sein de la Zone d'Aménagement Concertée de la Pierre au Prêtre (ZAC PAP) en fait partie. Valophis Habitat est engagée dans cette démarche de renouvellement urbain au côté de la Ville et intervient au sein de la ZAC PAP en tant qu'aménageur au travers une procédure de ZAC en régie approuvée en conseil municipal du 11/10/2005. La ZAC PAP a été créée par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, son dossier de réalisation a été approuvé en 2007 puis modifié en 2008.

Le projet de ZAC ne tenait pas compte du programme de démolition/reconstruction d'une partie du secteur Racine et fera donc l'objet d'une nouvelle modification du dossier de réalisation.

Le programme modifié prévoit : 1/la démolition d'immeubles accueillant 63 logements locatifs sociaux evc commerces en RDC. 2/la construction d'environ 208 logements en accession à la propriété ou en locatif libre (AFL) avec quelques commerces en RDC.

4.2 Objectifs du projet

Le projet urbain envisagé vise à améliorer les conditions de vie des locataires et des résidents du quartier, à répondre aux besoins en logements et de créer un environnement urbain de qualité. Il s'inscrit dans la continuité des aménagements déjà réalisés et constitue une opportunité permettant de requalifier cette entrée de quartier. Sur ce secteur, Valophis Habitat et la Ville d'Orly en lien avec l'Etat (Protocole de Préfiguration signé le 9/01/2017 devant aboutir à la signature d'une nouvelle convention ANRU fin 2018) souhaitent poursuivre les objectifs mis en œuvre dans la première phase du PRU, à savoir :

- Offrir un nouveau cadre de vie aux habitants en brisant le cadre uniforme et stigmatisant de l'image et de l'architecture originelle du grand ensemble pour retrouver une échelle plus traditionnelle, une valeur plus humaine et une attractivité renouvelée à la ville,
- Ouvrir et désenclaver les quartiers en y introduisant une nouvelle trame publique, créant des îlots, de nouvelles entités résidentielles clarifiant la répartition et la gestion des espaces publics et privés,
- Renouveler l'offre d'habitat, aussi bien en terme de typologie architecturale qu'en terme de diversification de statut d'occupation pour créer les conditions d'une mixité sociale et de parcours résidentiels pour les orlysiens,
- Consolider l'offre d'équipement et de services adaptés aux besoins de la population.
- Conforter l'alignement du front bâti le long de l'avenue des martyrs de Châteaubriant dans le prolongement des programmes neufs voisins (LNC et Bouygues)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux n'est à ce jour pas déterminée. Elle dépendra des échéances de libération des bâtiments et des phases de relogement des locataires et de transfert-évacuation des commerçants présents. Plusieurs phases (au moins 3) sont donc envisagées. En fonction du planning de libération des bâtiments existants, une durée de 28 mois pour chacune de ses phases est actuellement envisagée.

Démolition	9 mois
Terrassement	3 mois
Gros-œuvre	8 mois
Corps d'état secondaires	7 mois
Livraison	1 mois
TOTAL par phase	28 mois

Une Charte Chantier à Faible Nuisance sera adoptée pour ce projet.

Les dispositions environnementales du chantier seront suivies par VALOPHIS HABITAT ou chaque CONSTRUCTEUR pendant toute la période de l'exécution des travaux à partir des documents bien spécifiques établis par les entreprises extérieures.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le programme prévoit la démolition de 3 immeubles accueillant 160 stationnements, 63 logements locatifs sociaux, des cellules de commerces en pied d'immeubles et une galette en RDC d'activités commerciales.

Les bâtiments construits sur 3 îlots, permettront de proposer 208 logements en accession à la propriété ou en locatif libre (AFL). Conformément au règlement d'urbanisme, environ 280 à 310 places de stationnement seront créées selon règle du PLU.

L'îlot 1 accueille aujourd'hui une salle de sport et un bâtiment en R+4 (23 logements locatifs sociaux et 5 cellules commerciales dont 2 vacantes). Le projet prévoit d'y construire 113 logements dans des bâtiments hauteurs variables (R+2 au R+6) avec des stationnements en sous-sols.

L'îlot 2 accueille aujourd'hui un bâtiment en R+4 (40 logements locatifs sociaux et 8 cellules commerciales dont 5 vacantes). Le projet prévoit d'y construire 82 logements dans des bâtiments hauteurs variables (R+2 au R+6) avec des stationnements en sous-sols.

L'îlot 3 est actuellement une bande de foncier non bâti le long de la rue Pierre Corneille et accueillera 3 bâtiments en R+1 proposant 12 logement et des stationnements aériens.

Au nord l'îlot 1, le bâtiment Zackelly (ex boulangerie industrielle) a été démoli au cours du 1er semestre 2017. L'emprise libérée sert à la construction de l'îlot G, programme locatif social constitué de 56 logements et de commerces en RDC. Ce programme était déjà prévu de la programmation initiale de la ZAC. Les commerces détruits sur le linéaire existant des bâtiments R+4 seront en partie déplacés et transférés sur cet îlot G. Le potentiel commercial du secteur ne sera donc pas réduit mais au contraire redynamisé en un pôle.

Le lecteur pourra consulter l'annexe 7 Notice d'incidence qui explicite par des illustrations la nature des installations existantes et du projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Modification du dossier de réalisation de ZAC

Conformément aux articles L122-1-1 III et R122-8 du code de l'environnement, nous avons interrogé l'autorité environnementale par courrier du 3 août 2018 sur la nécessité d'actualiser l'étude d'impact de la ZAC (avec transmission d'une notice d'incidences). Par courrier du 10 août 2018 référencé 2018-885, vous nous avez indiqué que l'étude de l'impact de la ZAC étant antérieure à l'ordonnance 2016-1058, l'opération concernant le secteur Racine devait être considérée comme telle.

Elle fait donc l'objet d'une évaluation au cas par cas de part la surface plancher projetée.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface des parcelles	13456 m ²
Surface de Plancher créée	13965 m ² environ
Nombre de logements	208 logements environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

ORLY – ZAC DE LA PIERRE AU PRETE

Coordonnées géographiques¹

Long. 48° 44' 53" N Lat. 02° 24' 23" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La ZAC PAP a été créée par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, son dossier de réalisation a été approuvé en 2007 puis modifié en 2008.

Le projet de ZAC ne tenait pas compte du programme de démolition/reconstruction d'une partie du secteur Racine et fera l'objet d'une nouvelle modification du dossier de réalisation en 2019.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est en limite, mais non concerné, par le Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport d'Orly.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Orly est concerné est un à Territoire à Risque important d'Inondation et est concerné par un PPRI : PPRI Marne et Seine approuvé le 12/11/07. En revanche et d'après la carte d'aléas du secteur, le projet ne se situe pas dans une zone de submersion et par conséquent ne fait l'objet d'aucun zonage réglementaire. Le site n'est pas concerné par un PPRT . PPRI Marne et Seine approuvé le 12/11/07.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un diagnostic de pollution des sols a été réalisé au droit des futurs Ilot 1 et 2 par la société SOLPOL (11 sondages entre 3 et 6 m de profondeur, 17 échantillons). Le rapport correspondant n° 160250_v1 du 12/10/2016 conclue : - L'absence de risque sanitaire - L'absence d'anomalies vis-à-vis de l'arrêté du 12 décembre 2014 Le terrain au droit du futur ilot 3 est un espace vert qui ne présente pas de risque de pollution des sols
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'Albien 03001
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 dans un rayon de 5 km
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le raccordement se fera sur le réseau d'adduction en eau potable présent à proximité du site. La consommation d'eau est liée à la présence humaine. Pour rappel le projet prévoit des logements.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la profondeur de la nappe (10 m), les travaux ne sont pas susceptibles de modifier l'hydrogéologie locale.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet impactera la topographie actuelle du site de par la création de sous-sols (1 à 2 niveaux). D'après les investigations de sols réalisés, ces terres seront évacuées en ISDI.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement global du site permanentera une augmentation significatives des surfaces d'habitats exploitables par la faune et la flore de part la suppression des parkings extérieurs des ilot 1 et 2. L'emprise du projet se situe à plus de 1 km de tout espace naturel protégé ou inventorié. Les seules espèces présentes à proximité de l'aire d'étude sont des espèces fréquemment rencontrées. Ces espèces, fréquemment présentes dans les zones urbaines, ne seront pas d'avantage impactées par les nuisances sonores dues à l'exploitation des bâtiments.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le programme prévoit la démolition d'immeubles accueillant 160 stationnements. Ces places existantes servaient aux locataires des habitations mais également aux usagées des commerces. Sur la base de 210 logements et conformément au règlement d'urbanisme, environ 280 à 310 places de stationnement seront créées sous emprises d'ilot selon règle du PLU. En complément, 65 places en sous-sols seront créés pour l'ilot G qui en cours
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le raccord au réseau eaux usées domestiques se fera conformément aux exigences du règlement d'assainissement de la commune.</p> <p>Les rejets d'eaux usées sont uniquement liés à la présence humaine sur site.</p> <p>Les eaux pluviales seront rejetées dans le réseau public à un débit maximum de 5 l/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De part l'augmentation de l'offre de logements, le projet engendrera un impact en production de déchets.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique, ni site inscrit ou classé, n'existe au sein de l'aire d'étude. Aucun édifice archéologique n'est recensé sur l'emprise du projet : aucun impact direct ou indirect ne sera observé. Dans le cas où la découverte de vestiges archéologiques serait faite durant la phase des travaux, l'arrêt immédiat du chantier serait déclaré. La préfecture et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) seraient averties de cette découverte
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Une consultation des avis de l'autorité environnementale émis en 2018 sur les projets situés sur la ville d'Orly a été réalisée le 11/12/2018.

Aucun projet ne ressort de cette consultation.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet vient renouveler un parc de logements déjà existants.

L'impact sur les rejets aqueux sera maîtrisée de part la présence de limiteur de débit, permettant ainsi d'avoir un impact nul par rapport à la situation existante.

L'augmentation de la demande en stationnement est compensée par la création de stationnements en sous-sols des bâtiments.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit au droit d'une aire urbaine présentant déjà des logements. L'opération va donc permettre de requalifier ce secteur et d'améliorer la qualité de vie du quartier en proposant des bâtiments neufs.

Ce secteur fait déjà partie de la ZAC DE LA PIERRE AU PRETE.

Il n'y a aucun changement de destination des parcelles.

La surface créé est légèrement supérieure au seuil d'évaluation au cas par cas.

Pour ces conditions, une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice d'incidence Annexe 8 : Diagnostique de pollution des sols

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

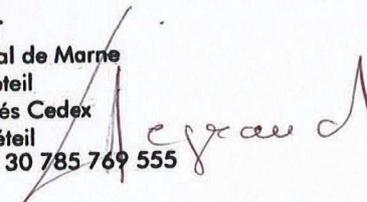


Fait à Creteil

le, 18/12/2018

Signature

VALOPHIS HABITAT
Office Public de l'Habitat du Val de Marne
81 rue du Pont de Créteil
94107 Saint-Maur des Fossés Cedex
785 769 555 RCS Créteil
N° de TVA intracommunautaire : FR 30 785 769 555





Vue aérienne depuis le Sud-Est avec l'îlot G en construction



Vue aérienne depuis l'Est avec l'îlot G en construction



Prise de vue vers le secteur Racine depuis l'angle av. Victoire – Chateaubriand (27/09/18)



Prise de vue vers le Sud-Ouest depuis l'angle entre le prolongement de la rue jean prouvé et l'av. Chateaubriand (27/09/18)



Prise de vue vers le Nord-Ouest depuis l'angle entre le prolongement de la rue Jean Prouvé et l'av. Chateaubriand (27/09/18)

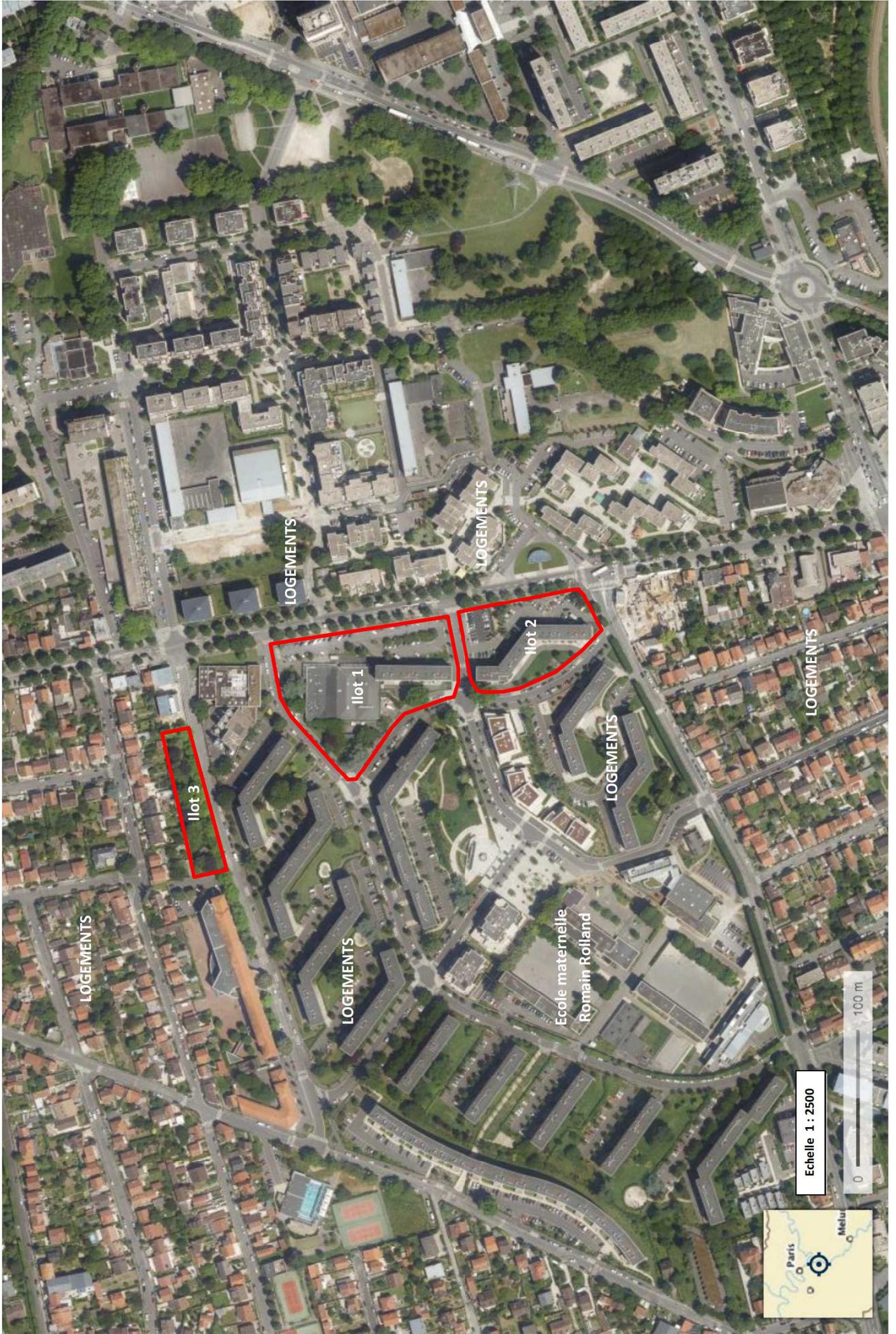


PLAN secteur racine
21 novembre 2018

atelieruelle
NPNRU - Choisy-le-Roi / Orly

(A3)
ech 1:2000





LOGEMENTS

LOGEMENTS

LOGEMENTS

LOGEMENTS

LOGEMENTS

LOGEMENTS

Echelle 1 : 2500

0 100 m



Ecole maternelle
Romain Rolland

Ilot 1

Ilot 2

Ilot 3

